



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 octobre 2023, à 8h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Était absente la conseillère **TATIANA CONTRERAS.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, M^e **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière par intérim, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des Services administratifs et trésorier.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023 À 8H00
--

2023-10-559	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	3.1	Aucun
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	4.1	Aucun
	5.	RÈGLEMENTS
2023-10-560	5.1	Adoption du Règlement 1137-2023 modifiant le Règlement 1119-2023 concernant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 000 \$
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.1.1	Aucun
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.2.1	Aucun
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.3.1	Aucun
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.5.1 Aucun
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 6.6.1 Aucun
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 6.9.1 Aucun
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
- 6.10.1 Aucun
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1 Aucun
- N.M. **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2023-10-561 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-10-559

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

Point 5.1 :

Monsieur Michel Levasseur, questionnement sur le financement.

Madame Érika Phylie, questionnement sur le financement et demande de précision sur le projet.

2023-10-560

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1137-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1119-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE DE SOULANGES ET LA RUE ANDRÉ, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 400 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a décrété, par le biais du Règlement 1119-2023, une dépense de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André dans le cadre du projet de nouvel intercepteur;

ATTENDU QU'à la suite du lancement de l'appel d'offres en 2023, pour les travaux de construction dudit projet, les montants des soumissions reçues étaient considérablement supérieurs à l'estimation de coûts et que le contrat n'a pas été octroyé;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement 1119-2023 afin que les montants de la dépense et de l'emprunt reflètent les coûts actuels du marché;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1137-2023 modifiant le Règlement 1119-2023 concernant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 000 \$.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2023-10-561

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 8h11.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM